

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024

Le lundi 18 novembre 2024, le conseil municipal s'est réuni en conseil extraordinaire sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la Mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme. Karine BOUILLE
- Mme Edith PAILLER
- M. Etienne MACHUREY
- M. Franck NIALON
- Mme Hélène ASTRIC
- M. Nicolas JEANDOT
- Mme Sakina JAMALI
- M. Thomas MILLET (arrivé à 8h07)
- M. Luc PIERRET (arrivé à 8h01)

Membres absents :

- Mme Eliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme Pascaline FORNOT, absente excusée, procuration à Mme Edith PAILLER
- M. Sylvain SCEUR, absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT
- M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Luc PIERRET a été élu secrétaire de séance

DSIL 2025 : demande de subvention pour l'isolation et l'étanchéité de la toiture de la maison des loups

Monsieur le Maire présente le projet d'isolation de la maison des associations, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 35 652 € HT, soit 42 782 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DSIL	7 130 €	20 %
Région		0	

Département		0	
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		18 522 €	
Emprunt		10 000 €	
Total HT		35 652 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : dès accord de subvention

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1^{er} semestre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 35 652 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

ONF : état de l'assiette des coupes 2025

Nicolas JEANDOT, conseiller en charge de la forêt et du bois expose qu'après une année 2024 significative en vente de bois, 2025 sera orientée sur des travaux d'entretien. Sous les conseils de l'Office National de forêts, le comité propose au conseil municipal un programme de travaux suivant :

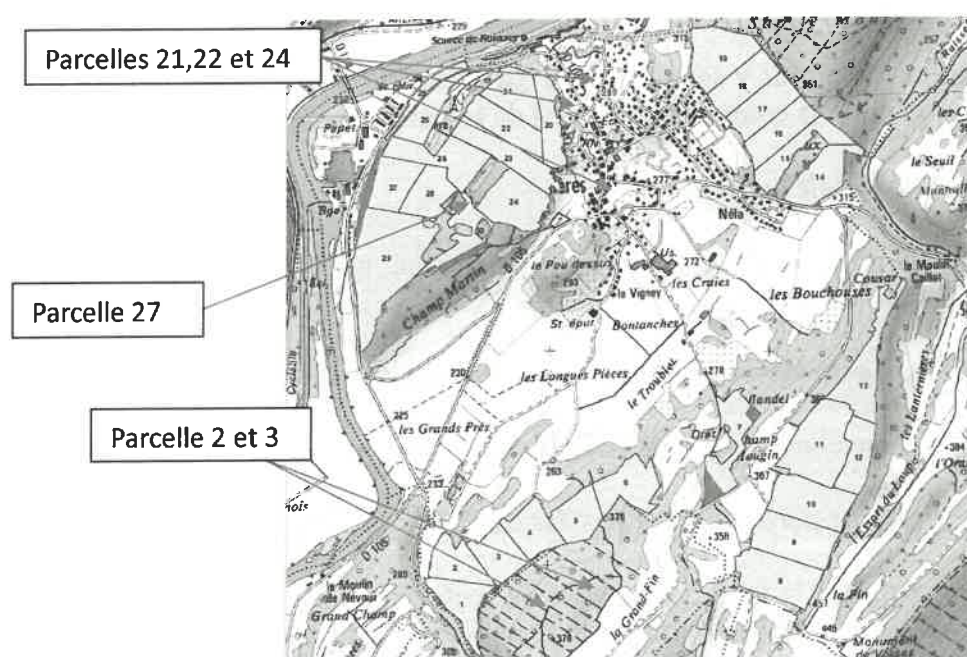
- **P2a** : Entretien de 2 cloisonnements et coupe en amélioration,
- **P3a** : Entretien de 8 cloisonnements et marquage de quelques arbres sur pieds pour coupe en amélioration,
- **P21, P22 et P24** : Entretien par coupe sanitaire,
- **P27** : Entretien par coupe sanitaire et amélioration

Pour l'ensemble de ce parcelles, l'ONF estime un **volume global de 111 m3 de bois**, dont **73 m3 en tige** et **39 m3 en houppier** :

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUP.	Volume TAILLIS	
CHX	8	4	4	0.71		3	1		5		CHX : Chêne sessile ou pédonculé
CHA	7	5	3	0.31	2	3			2		
FRC	22	7	7	0.52		7			15		
F.D	74	57	25	0.22	32	24	1		17		CHA : Charme, FRC : Frêne commun,
TOTAL	111	73	39		34	37	2	0	39	0	

Les tiges (Grumes) sont principalement destinées à la vente aux professionnels en Bois d'Œuvre. Les houppiers (Petits bois) sont destinés aux professionnels en Bois Industriel et Bois Energie ainsi qu'aux affouagistes.

- **Affouages** : le comité propose de **délivrer aux affouages l'ensemble des parcelles citée précédemment**. En cas de déficit de volume, il sera possible de délivrer des parcelles non soumises ONF.



- **Vente des bois façonnés** : sera prévue en **contrat d'approvisionnement** mis à disposition en bord de route

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** les propositions ci-dessus ainsi que sur la prestation contractuelle de l'ONF concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure, à savoir :

Pour les chantiers dont des produits sont à vendre façonnés en bloc ou à la mesure :

- **Chantier en ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) :**
 - Délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau à l'ONF,
 - Autorise le maire à signer les devis et convention de transport groupée, liée à cette prestation, présentés par l'ONF,
- **Chantier en exploitation groupée :**
 - Délègue à l'ONF une mission de maîtrise d'ouvrage : convention d'exploitation groupée
 - Autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée présentée l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Selon l'évolution sanitaire de la forêt de Boussières en 2025, le conseil municipal pourra se prononcer sur d'éventuels avenants au présent État d'Assiette, toujours sous les conseils de l'ONF.

Nicolas JEANDOT, conseiller en charge de la forêt et du bois informe le conseil que des travaux de sécurisation de zones boisées sont prévues dans le village aux endroits suivants :

Arbres menaçants rue du Bosquet

Par sécurité deux tiers des arbres y seront coupés. La question du remplacement est évoquée mais ne sera traitée qu'après la coupe et selon l'état du terrain, très rocailleux.

Arbres en proximité de l'école maternelle

Le lieu étant destiné à être construit, cette coupe sécurisante, ne fait qu'avancer l'échéance inévitable pour les arbres concernés.

Arbres rue du Maroc (à gauche vers les garages en arrivant des Abbans)

Cet entretien sera une nouvelle fois un coût pour la municipalité ~10.000€

Stères restants en vente aux particuliers issues des CDEI25

Nicolas Jeandot, en charge de la forêt, informe que la vente de bois laisse encore à disposition 27stères. Une information sera faite pour trouver de nouveaux acquéreurs.

La séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

